



Fontenay-sous-Bois, le 18 juin 2021

**Objet : le Portail famille évolue pour vous simplifier la vie**

Chers parents,

Comme vous le savez, la Caisse des écoles s'est dotée d'un nouvel outil informatique en fin d'année dernière. En mai, nous l'avons fait évoluer pour continuer d'améliorer le service rendu au public. Désormais, vous pouvez réserver le centre de loisirs pour les vacances d'été à travers le Portail famille.

À partir du 5 juillet, nous passons une nouvelle étape pour faciliter votre vie et améliorer le service public fontenaysien, la Caisse des écoles fait évoluer et étend la réservation obligatoire aux activités de la restauration scolaire, du centre de loisirs du mercredi. Chaque famille devra impérativement respecter le calendrier de réservation pour réserver la place de leur.s enfant.s.

La réservation nous permettra d'anticiper au plus juste le nombre de repas et ainsi de lutter contre les gaspillages alimentaires. Cela permettra également de prévoir le nombre d'animatrices et animateurs nécessaire à l'encadrement, la sécurité et l'épanouissement de vos enfants et de préparer les activités qui leur seront proposées... L'accueil des enfants sera ainsi amélioré tout en garantissant un encadrement de qualité et une meilleure gestion des moyens matériels. Cette amélioration vous offrira plus de souplesse dans vos démarches avec la Caisse des écoles.

Au verso de ce courrier, vous trouverez les modalités de réservation, de modification ou d'annulation des activités ainsi que les modalités tarifaires.

Le personnel de la Caisse des écoles est à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations et vous accompagner dans vos démarches de réservation.

Espérant que vous apprécierez l'adaptation des services en direction des usagers, je vous prie de croire, chers parents, en l'assurance de ma considération distinguée.



**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire

# DÉLAIS DE RÉSERVATION ET DE MODIFICATION DES ACTIVITÉS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Activités AVEC réservation obligatoire			
	Restauration scolaire lundi, mardi, jeudi, vendredi	Centres de loisirs mercredi	Centre de loisirs vacances scolaires
Période de réservation	Toute l'année scolaire <b>À partir du 5 juillet 2021</b>	Toute l'année scolaire <b>À partir du 5 juillet 2021</b>	<b>Vacances d'été 2021</b> du 3 mai au 16 juin  <b>Vacances Toussaint 2021</b> du 2 septembre au 4 octobre 2021  <b>Vacances Noël 2021</b> du 8 au 29 novembre 2021  <b>Vacances Hiver 2022</b> du 3 au 31 janvier 2022  <b>Vacances printemps 2022</b> du 7 mars au 4 avril 2022
Période de modification	Jusqu'à 7 jours calendaires avant l'activité (1)	Jusqu'à 7 jours calendaires avant l'activité (1)	Mêmes dates que la période de réservation
Tarif appliqué	Tarif selon le quotient familial + tarif différencié si pas de réservation (2)	Tarif selon le quotient familial + Tarif différencié si pas de réservation	Tarif selon le quotient familial + Tarif différencié si pas de réservation

## Tarif différencié

La famille a réservé et l'enfant participe : facture au quotient familial

La famille a réservé et l'enfant ne participe pas : facture au quotient familial (sauf si justificatif d'absence transmis sous 15 jours)

La famille n'a pas réservé et l'enfant participe dans la limite des places disponibles : l'enfant est accueilli avec une majoration de 30 %

(1) les jours calendaires correspondent aux 7 jours de la semaine, qui précèdent l'unité réservée

(2) sauf pour la tranche de quotient 1